

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1022

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« plus du »

le mot :

« le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.